

**REPUBLIQUE FRANCAISE****Département du Cher****Commune de CHARENTONNAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE CHARENTONNAY****Séance du 13/05/2024****Délibération n°1****Date d'affichage de la convocation : 30/04/2024**

**Nombre de Membres**  
**Afférents au C.M. : 10**  
**En exercice : 10**  
**Présents : 8**  
**Pouvoir : 0**  
**Votants : 8**

L'an deux mil vingt quatre, le treize mai à 19 Heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHARENTONNAY étant réuni au lieu ordinaire, de ses séances, à la salle du Conseil, après convocation légale en date du 30 avril 2024, sous la présidence du Maire, Monsieur Thierry DUPREZ.

**Etaient présents : ROGER Stéphanie, LACOUR Brigitte, DUPREZ Thierry, ROIG Richard, SIMON Alain, BALLAUD Thierry, ELLUIN Antoine, MICHOT Aline**

**Absents excusés :**

**Absent : SIROT Sébastien, BLANGENWITSCH Sabrina**

**Secrétaire de séance : ROGER Stéphanie**

**Objet : Modification du temps de travail de l'emploi de secrétaire de mairie**

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi de secrétaire de mairie permanent à temps non complet (20 heures hebdomadaires) pour permettre à l'agent administratif que nous partageons avec une autre commune d'augmenter son temps de travail dans celle-ci suite à une augmentation de charge de travail.

**• LA MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL EST SUPERIEURE A 10% DU TEMPS DE TRAVAIL INITIAL DE L'EMPLOI**

• Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique qui sera rendu fin mai et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE**   ▪ la suppression, à compter de l'avis du Comité Technique, d'un emploi permanent à temps non complet (20 heures hebdomadaires) d'adjoint administratif.

▪ la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (15 heures hebdomadaires) de d'adjoint administratif,

*Charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

*Au registre suivent les signatures.*

*Extrait certifié conforme,*

*Le Maire,*

*Thierry DUPREZ*



*Le secrétaire de séance*



*Affichage en mairie: 14/05/2024*

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Cher

Commune de CHARENTONNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE CHARENTONNAY

Séance du 13/05/2024

Délibération n°3

Date d'affichage de la convocation : 30/04/2024

Nombre de Membres  
Afférents au C.M. : 10  
En exercice : 10  
Présents : 8  
Pouvoir : 0  
Votants : 8

L'an deux mil vingt quatre, le treize mai à 19 Heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHARENTONNAY étant réuni au lieu ordinaire, de ses séances, à la salle du Conseil, après convocation légale en date du 30 avril 2024, sous la présidence du Maire, Monsieur Thierry DUPREZ.

Etaient présents : ROGER Stéphanie, LACOUR Brigitte, DUPREZ Thierry, ROIG Richard, SIMON Alain, BALLAUD Thierry, ELLUIN Antoine, MICHOT Aline

Absents excusés :

Absent : SIROT Sébastien, BLANGENWITSCH Sabrina

Secrétaire de séance : ROGER Stéphanie

**Objet : Délibération demande de subvention DETR, Conseil Départemental pour la rénovation de la voirie communale.**

Monsieur le Maire expose l'état avancé de la dégradation de la voirie sur le Chailloux, Pouligny et route de Chevroux par la RD6.

Il propose le plan de financement suivant :

Coût des travaux : 63 405 euros HT

DETR : 31 702.50 euros HT

Conseil Départemental : 19 021.50 euros HT

Commune : 12 681 euros HT (emprunt)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'autorisation de demande de subvention pour la réhabilitation de la voirie communale Le Chailloux, Pouligny, Chevroux par RD6 et laisse tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour monter le dossier auprès du service de l'état pour la DETR.

*Charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

*Au registre suivent les signatures.*

*Extrait certifié conforme,*

*Le Maire,*

*Thierry DUPREZ*

*Le secrétaire de séance*

Affichage en mairie : 14/05/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Cher

Commune de CHARENTONNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE CHARENTONNAY

Séance du 13/05/2024

Délibération n°4

Date d'affichage de la convocation : 30/04/2024

Nombre de Membres  
Afférents au C.M. : 10  
En exercice : 10  
Présents : 8  
Pouvoir : 0  
Votants : 8

L'an deux mil vingt quatre, le treize mai à 19 Heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHARENTONNAY étant réuni au lieu ordinaire, de ses séances, à la salle du Conseil, après convocation légale en date du 30 avril 2024, sous la présidence du Maire, Monsieur Thierry DUPREZ.

Etaient présents : ROGER Stéphanie, LACOUR Brigitte, BLANGENWITSCH Sabrina, DUPREZ Thierry, ROIG Richard, SIMON Alain, BALLAUD Thierry, ELLUIN Antoine, MICHOT Aline

Absents excusés :

Absent : SIROT Sébastien

Secrétaire de séance : ROGER Stéphanie

**Objet : Délibération demande de subvention championnat de France de STEP du collège de Sancergues**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association Sportive du Collège de Sancergues demandant une subvention exceptionnelle pour la participation des collégiens au Championnat de France de STEP UNSS.

Une enfant de la commune fait partie des élèves participants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité et attribue la somme de 100 € à l'association.

*Charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

*Au registre suivent les signatures.*

*Extrait certifié conforme,*

*Le Maire,*

*Thierry DUPREZ*

*Le secrétaire de séance*

*Affichage en mairie : 14/05/2024*

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Cher

Commune de CHARENTONNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE CHARENTONNAY

Séance du 13/05/2024  
Délibération n°2

Date d'affichage de la convocation : 30/04/2024

Nombre de Membres  
Afférents au C.M. : 10  
En exercice : 10  
Présents : 8  
Pouvoir : 0  
Votants : 8

L'an deux mil vingt quatre, le treize mai à 19 Heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHARENTONNAY étant réuni au lieu ordinaire, de ses séances, à la salle du Conseil, après convocation légale en date du 30 avril 2024, sous la présidence du Maire, Monsieur Thierry DUPREZ.

Etaient présents : ROGER Stéphanie, LACOUR Brigitte, DUPREZ Thierry, ROIG Richard, SIMON Alain, BALLAUD Thierry, ELLUIN Antoine, MICHOT Aline

Absents excusés :

Absent : SIROT Sébastien, BLANGENWITSCH Sabrina

Secrétaire de séance : ROGER Stéphanie

**Objet : Délibération avenir du bâtiment communal Route de Sancergues**

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de prendre une décision quant à l'avenir du bâtiment communal situé route de Sancergues.

Deux solutions sont proposées :

- Conservation du patrimoine avec projet à l'appui

Ou

-Vente de l'ensemble du bâtiment : école et logement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre en vente l'ensemble du bâtiment communal (école et logement) situé route de Sancergues cadastré B150-151 et B604 constitué d'un logement et d'une école désaffectée pour une surface totale de 2 279 m<sup>2</sup> terrain compris.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 1 (Alain Simon)

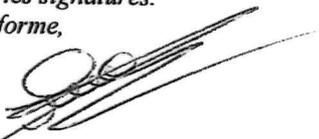
Charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Au registre suivent les signatures.

Extrait certifié conforme,

Le Maire,

Thierry DUPREZ



Le secrétaire de séance



Affichage en mairie : 14/05/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Cher

*Commune de CHARENTONNAY*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE CHARENTONNAY**

*Séance du 13/05/2024*

***Date d'affichage de la convocation : 30/04/2024***

**Nombre de Membres**  
**Afférents au C.M. : 10**  
**En exercice : 10**  
**Présents : 8**  
**Pouvoir : 0**  
**Votants : 8**

L'an deux mil vingt quatre, le treize mai à 19 Heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHARENTONNAY étant réuni au lieu ordinaire, de ses séances, à la salle du Conseil, après convocation légale en date du **30 avril 2024**, sous la présidence du Maire, Monsieur Thierry DUPREZ.

Etaient présents : ROGER Stéphanie, LACOUR Brigitte, DUPREZ Thierry, ROIG Richard, SIMON Alain, BALLAUD Thierry, ELLUIN Antoine, MICHOT Aline

Absents excusés :

Absent : SIROT Sébastien, BLANGENWITSCH Sabrina,

Secrétaire de séance : ROGER Stéphanie

**Questions diverses**

***Tour de garde élections européennes du 9 juin 2024***

Tour de garde élection européennes 9 juin 2024  
Après concertation les tours de garde ont été définis comme suit :

*8h00-10h30 :*

- Richard ROIG – Alain SIMON- Brigitte LACOUR

*10h30-13:00 :*

- Martine LANDRY- Aline MICHOT

*13h00-15h30 :*

- Antoine ELLUIN- Anne-Quiterie ELLUIN – Stéphanie ROGER

*15h30-18h00 :*

- Sabrina BLANGENWITSCH- Thierry DUPREZ- Stéphanie ROGER

***Assainissement***

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que suite au basculement en 2026 du budget assainissement à la Communauté de Commune Berry Loire Vauvise, il est obligatoire de faire un diagnostic de l'ensemble du réseau. Le coût peut s'élever à 50 000 euros. Il peut être diminué en fonction des subventions de la police de l'eau. Monsieur le Maire rappelle que l'état du budget assainissement ne permet pas de telles dépenses.

**Rénovation RN 151**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Route Nationale 151 va être fermée au mois d'Août suite à des travaux entre le domaine du Breuillard et le silo de Charentonnay. Il s'inquiète sur la dégradation de la voirie communale suite aux passages de gros engins de chantier (style tombereau de chantier)

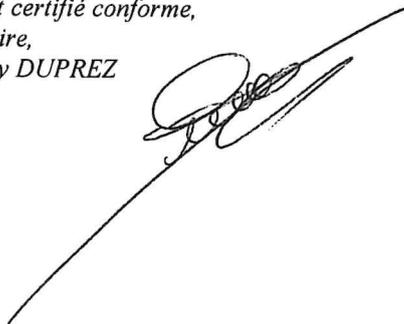
Il se donne le droit d'interdire une telle circulation par arrêté municipal.

*Au registre suivent les signatures.*

*Extrait certifié conforme,*

*Le Maire,*

*Thierry DUPREZ*

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thierry Duprez', written over a long horizontal line that extends to the left.

*Le secrétaire de séance*

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'S' shape.